

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2024-19 du 30 mai 2024 Réglementant le stationnement et la circulation pendant les travaux de rénovation de la chaufferie communale
--	--	---

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de l'entreprise SOBECA en daté du 28 mai 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pendant les travaux de rénovation de la chaufferie communale, une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, limitation de la vitesse à 30 km/h, à partir du 10 juin jusqu'au 24 juillet 2024, chemin de Chambriac, place de l'Eglise, route de Saint Pal et rue Poncetton.

**ARTICLE 2** : Lors des travaux, la circulation pourra être interdite sauf accès personnes autorisées, une déviation sera mise en place.

**ARTICLE 3** : Le stationnement interdit gênant.

**ARTICLE 4** : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SOBECA.

**ARTICLE 5** : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à  
- Entreprise SOBECA

Fait à USSON EN FOREZ le 30 mai 2024

Le Maire,

Hervé BEAL

